

**PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20 février 2017**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Martine HUIBAN, Aline VAUTHIER, Nathalie GRILLON, Anne OLIVIER et Mrs Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, André MAUTRAIT, Christophe VAUTHIER.

**Absent Excusé** : Bernard PERUS

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine LAVAUD pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Mr Fabrice AUCOULON pouvoir à Mr Jürgen ALLEAUME

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H30

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Compte rendu du 8 novembre 2016**

Le compte rendu du 8 novembre 2016 a été soumis à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu du 08/11/2016.

**3) Remboursement frais : vœux du maire**

Suite à la découverte du manque de petits fours pour les vœux du maire, il a été fait l'avance de frais pour l'achat en urgence de ces derniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, et 1 abstention, autorise Mme Le Maire effectuer le remboursement des frais avancés.

**4) Réserve parlementaire : mise aux normes électrique du 1er étage de la Mairie**

Il s'agit d'une demande de subvention pour le financement de la remise aux normes de l'installation électrique du 1er étage de la mairie.

Mr MAUTRAIT demande si un architecte a été mandaté.

Mme SECHET répond que non puisqu'il s'agit pour le moment que de l'électricité. Un architecte pourra être demandé par la suite pour le reste des travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, et 1 abstention, autorise Mme Le Maire à faire cette demande.

**5) Charte contre les constructions illégales**

Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle charte garantissant l'exécution des décisions juridiques et l'application des procès-verbaux en partenariat avec la préfecture, la police municipale, la gendarmerie et autres partenaires.

Mme OLIVIER indique qu'après la lecture de la charte, elle a trouvé intéressant la possibilité de logement. Par contre pour les personnes qui vivent en caravane, le département n'est pas en accord pour la création de zone d'accueil, sur la loi DALO, sur les demandes de logement d'urgence, les personnes qui pourraient y avoir droit, il y en a 7 000 par an qui n'en ont pas.

Mme SECHET précise qu'une famille de la communauté des gens du voyage s'est sédentarisée volontairement. Cette famille a acquis un terrain non constructible avec la connaissance que leur permis de construire serait refusé. Cette famille a également droit aux aides pour l'école à la maison. La mairie a accordé l'installation d'un compteur électrique nomade afin qu'elle ait le courant.

Mme OLIVIER propose une médiation avant de signer la charte face aux problèmes des résidents permanents du camping.

Mme SECHET précise que pour le camping, le procès-verbal a déjà été rempli et qu'une médiation a déjà été faite au préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, et 1 voix contre, autorise Mme Le Maire à signer la charte.

**6) Plan Local d'Urbanisme : PLUI**

Suite au transfert de compétence, l'instruction des dossiers d'urbanisme est gérée par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR).

Cette dernière propose de ne plus tenir compte des différents Plans Locaux d'Urbanisme adoptés par les communes appartenant à la communauté de communes mais de créer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui regrouperait dans un même document l'ensemble des particularités des villages de la CCEJR.

Aujourd'hui, il est demandé de délibérer sur la mise en place de ce PLUI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose à la mise en place du PLUI.

### **7) Retrait de Boissy le Cutté de la CCEJR**

Boissy le Cutté a souhaité quitter la CCEJR pour être rattaché à la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Suite au changement de gouvernance de la CCEJR, la vision de la communauté a changé, elle est plus juste. Il y a eu également des avancées sur les projets de travaux sur notre commune.

Le préfet demande donc de confirmer ou d'infirmer notre décision de quitter la CCEJR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, et 1 abstention, décide le retrait de la délibération.

### **9) Ouverture investissement**

Mme le Maire explique au conseil qu'il convient de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget communal 2017.

Mme le Maire propose d'inscrire, selon les factures suivantes :

- une somme de 35 352.00 € au compte 2135 :

Facture SMR N°201709 du 14/02/17	17 952.00 €
Facture SMR N°201711 du 20/02/17	17 400.00 €
- une somme de 29 400.00 € au compte 2182 :

Facture GREENMAT N°18/1612/200019 du 22/12/16	29 400.00 €
---	-------------
- une somme de 1 649.80 € au compte 2158 :

Facture SICAE N°20160384 du 09/12/16	1 649.80 €
--------------------------------------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription des dépenses d'investissement pour les sommes indiquées ci-dessus pour le mandatement des factures correspondantes.

### **10) Questions diverses**

\* Suite à la commission communication, un prestataire pour le site internet de la mairie a été choisi, ce qui va permettre à tous les élus de la commission communication de pouvoir y accéder pour d'éventuelles mises à jour.

\* En réponse à la question posée par Mme OLIVIER, lors d'un précédent conseil, sur les évacuations d'eaux usées de la rue du Rocher Bizet, le test des fumées a confirmé le mauvais branchement entre les eaux usées et les eaux pluviales. Les modifications feront partie du schéma directeur.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21h05.